



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 13 MARS 2024
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 13 MARZU DI U 2024

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet : **approbation du compte administratif 2023.**
Ughjettu : ***approvazione di u contu amministrativu 2023.***

NOTE DE SYNTHÈSE
COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2023

Avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, l'arrêt des comptes est constitué par le vote du compte administratif dressé par l'ordonnateur et du compte de gestion établi par le comptable public. Cette compétence relève de l'assemblée délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Le compte administratif (CA) 2023 de l'établissement rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Il présente les résultats comptables de l'exercice 2023.

Les opérations budgétaires du CA 2023 présentées sont en concordance avec les opérations comptables retracées dans le compte de gestion établi par Madame le Payeur de Corse.

Pour information, il a été procédé au compte de gestion 2023 à un ajustement des comptes 20415342 et 20815342 afin de mettre en conformité l'état de l'actif de l'établissement. A ce titre, des travaux d'ajustement se poursuivront en 2024.

EXECUTION BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2023

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | | SECTION DE FONCTIONNEMENT | | TOTAL DES SECTIONS | |
|---------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultat reporté | | 333 351,81 € | | 2 288 323,82 € | | 2 621 675,63 € |
| Opérations réelles | 5 381 443,03 € | 5 050 726,26 € | 12 146 950,83 € | 12 096 411,20 € | 17 528 393,86 € | 17 147 137,46 € |
| Opérations d'ordre | 1 597 162,24 € | 1 833 806,45 € | 1 833 806,45 € | 1 597 162,24 € | 3 430 968,69 € | 3 430 968,69 € |
| TOTAUX | 6 978 605,27 € | 7 217 884,52 € | 13 980 757,28 € | 15 981 897,26 € | 20 959 362,55 € | 23 199 781,78 € |
| Résultat de clôture | | 239 279,25 € | | 2 001 139,98 € | | 2 240 419,23 € |

ANALYSE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

1. ANALYSE DE LA SECTION INVESTISSEMENT

1.1) INVESTISSEMENT- DEPENSES : 5 381 443,03 €

Cette somme comprend les subventions versées selon le règlement du guide des aides au tourisme, les aides directes au développement économique des opérateurs privés dans le cadre du plan de relance, la dotation aux avances remboursables et les dépenses d'équipement nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

1.1.a) Subventions versées selon règlement des aides : 1 193 527,48 €

Il s'agit des subventions d'équipement versées aux organismes publics et privés conformément au guide des aides au tourisme. L'essentiel des crédits versés concerne des engagements antérieurs, les subventions étant liquidées en fonction de l'avancée des projets et après certification des dépenses.

Ces subventions ont contribué :

- A financer des projets structurants des territoires ;
- A conforter et à développer l'activité économique (modernisation d'hôtels, création de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes) ;
- Au développement de l'offre « Affaire » ;
- A développer et à structurer des filières ;
- A financer la professionnalisation des acteurs et l'innovation ;
- A diverses études pour le développement et l'aménagement.

Les destinataires des subventions d'équipement versées en 2023 dans le cadre du guide des aides s'établissent comme suit, 59 % communes, structures intercommunales et organismes publics, 12 % OTI et 29 % partenaires privés.

1.1.b) Aides directes au développement économique des opérateurs privés (plan de relance) : 2 259 948,55 €

Mesure 1.1 de la Feuille de route territoriale pour le tourisme corse adoptée le 27 avril 2021 : « Soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PE du secteur touristique ».

Ce dispositif conçu sous la forme d'un appel à projet a permis d'apporter une aide financière directe aux projets d'investissement des TPE-PME insulaires qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Cette mesure dotée de 6 M€ a été co-financée par l'Etat (2.125 €) et la CdC (3.875 €). Les deux comités de sélection (Etat-ATC) qui se sont tenus en 2022 (5 mai et 18 octobre) ont validé 103 dossiers.

A fin décembre 2023 :

- Le montant des aides concernant 73 dossiers a été intégralement versé (investissements réalisés et contrôlés) ;
- 20 dossiers ont fait l'objet du versement d'un acompte sur investissement en cours de réalisation.

En 2023, 34 nouveaux dossiers d'aide à l'investissement ont été instruits par les services de l'ATC pour un montant total de 1 643 676 € dans le cadre du budget actions de l'ATC financé par la CdC, en plus de la dotation initiale.

1.1.c) Dispositif avances remboursables : 1 500 000 €

Il s'agit du premier versement à la CADEC, prévu par convention ATC/CADEC/2023/09 ratifiée le 7 novembre 2023. Le montant total des versements à effectuer sera sur 3 ans de 4 millions d'euros. Ces versements permettent de financer le dispositif des avances remboursables (axe 2 du règlement des aides : conforter et développer l'activité économique).

Au titre de l'année 2023 un montant total de 4 659 000 € ont été versés. Ces versements concernent 28 établissements (27 hôtels, 1 camping) et ont pour objet la création (9), la reprise/transmission (5), le développement/extension (14) d'infrastructures d'hébergement touristiques.

Consommation des crédits d'investissement ouverts par la CdC

Les crédits ouverts par la CdC pour ces actions d'investissement d'un montant de 4 600 000 € ont été totalement consommés.

Subventions actions versées en 2023

| | |
|--|---------|
| Subventions selon règlement du guide des aides | : 24% ; |
| Aides directes au développement économique (plan de relance) | : 46% ; |
| Dispositif avances remboursables | : 30%. |

1.1.d) Immobilisations corporelles et incorporelles de l'établissement : 427 967 €

Il s'agit des dépenses d'investissement propres à l'établissement (licences, logiciels, matériels informatique, mobiliers de bureau, création d'une plateforme de gestion en ligne des demandes d'aides du guide des aides au tourisme...).

1.2) INVESTISSEMENT- RECETTES - REGION : 4 599 101,67 €

Les recettes d'investissement arrêtées à la somme de 4 599 101,67 € résultent des remontées de dépenses réelles effectuées par l'ATC au cours de l'année 2023 et prises en charge à hauteur des crédits ouverts par la CdC.

2. ANALYSE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

2.1) FONCTIONNEMENT - DEPENSES : 12 146 950,83 €

La section de fonctionnement de l'ATC regroupe les frais de fonctionnement propres de l'établissement (frais de personnel et administration générale) mais également les dépenses d'interventions et d'actions. Ces dépenses concernent principalement les actions de promotion et de communication, les missions de l'observatoire, les aides accordées aux OTI, le soutien à l'évènementiel.

Dotation de fonctionnement général

2.1.a) Frais de personnel : 4 640 425,57 €

Ce montant comprend les salaires et les charges sociales patronales de l'ensemble des salariés de l'établissement (CDI, CDD, alternants), les indemnités consécutives au départ à la retraite d'un agent du pôle développement et les provisions concernant le Compte Epargne Temps.

EFFECTIF PERMANENT AU 31 DECEMBRE 2023

| | Femmes | Hommes | % femmes | % hommes |
|--------------------|-----------|-----------|------------|------------|
| Cadres | 16 | 14 | 53% | 47% |
| Agents de maîtrise | 14 | 10 | 58% | 42% |
| Total | 30 | 24 | 56% | 44% |

2.1.b) Administration générale : 1 302 396,51 €

Ce montant comprend les frais de structure de l'établissement pour un montant total de **867 438,60 €**, dépenses liées aux loyers, charges et entretien des bureaux de l'ATC, aux matériels de reprographie, aux fournitures de bureau, aux contrats d'assurance, aux frais de télécommunication et d'affranchissement, la dotation aux dépréciations d'actif...

La constatation en charge de fonctionnement des frais de gestion au titre de l'exercice 2023 sur le fonds « avance remboursable sur investissement » géré par la Cadec (cette somme vient diminuer le montant comptabilisé au compte 266).

Les dotations en frais de personnel et en frais d'administration générale perçues par l'établissement ont été réalisées globalement à hauteur de **100 %**.

Dotations de fonctionnement actions

2.1.c) Promotion, marketing, communication : 5 224 435,08 €

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'opérations de communication de grande envergure avec le concours d'agences spécialisées retenues par appel d'offres et notre partenaire Atout France. Ces campagnes ont ciblé le marché français et nos marchés internationaux (Italie, Belgique, Suisse, Allemagne, Grande Bretagne, Autriche, Pays-Bas, Suède et Danemark).

En ce qui concerne la promotion de la destination, l'ATC a lancé très tôt, dès le début de l'année 2023, ses actions de promotion. Début janvier, l'ATC a été présent au Salon de la Plongée à Paris pour valoriser une filière d'excellence.

A partir de février :

- La campagne « Mi Chjamu CORSICA » a été déclinée sur tous les marchés français et européens afin d'obtenir un flux de visiteurs dès le mois d'avril ;
- Des campagnes TV, numériques, des affichages dynamiques, sur les marchés français et italien puis sur l'ensemble des marchés européens ont été lancés. 8 campagnes multimédias ont été réalisées en 2023.

Fin mars, 7 salons touristiques majeurs ont été couverts (Nantes, Lille, Bruxelles où la Corse était la destination « à l'honneur », Utrecht, Amsterdam, Lyon, et Destination à Nature Paris).

En 2023, l'ATC a participé, accompagnée par les Offices de Tourisme, les Transporteurs, les Tour-Opérateurs corses, des hôteliers et d'autres professionnels à 13 salons majeurs.

Lancement de 3 Newsletters thématiques diffusées durant l'année (printemps, automne et sur Napoléon) à 400 000 adresses à chaque fois soit 1 200 000 envois au total.

Présence accrue de l'ATC sur les réseaux sociaux au sein des différents marchés européens et utilisation des potentialités offertes par ces médias (campagne Tik Tok réalisée sur le marché allemand qui a atteint 10 millions de vues).

20 Workshops, Tournées Médiatiques, Eductours et Networking ont été organisés en 2023.

Ces manifestations concernent les Tour-Opérateurs et les agences de voyage.

Organisation de 36 accueils presse qui assurent une notoriété de notre territoire dans la presse européenne.

La Mission Communication de l'Agence a poursuivi la couverture des actions menées par l'Agence et participé à la mise en valeur des atouts de notre destination avec de nombreuses réalisations :

- 100 vidéos
- 2000 photographies
- 50 reportages en Corse (qui privilégient la Corse rurale, les producteurs, les artisans et les lieux culturels)
- La maintenance et l'hébergement du site web de l'établissement visit-corsica.com ;
- La maintenance de la base « Infotour ».

2.1.d) Centre de ressources : 192 189,74 €

Ces crédits ont servi principalement à financer :

- Les études de l'Observatoire (production des cahiers du tourisme, étude sur l'acceptabilité du tourisme, profils de clientèle, suivi de fréquentation touristique, suivi conjoncturel mensuel...);
- Une enquête visiteurs dans les ports et aéroports de Corse : elle avait un objectif quantitatif et qualitatif, évaluant la fréquentation et les profils de voyageurs. Les données recueillies sont en cours d'exploitation ;
- Diverses études et contributions pour les partenaires afin d'aider les Agences, Offices de tourisme, intercommunalités et professionnels du secteur.

2.1.e) Développement touristique : 787 503,93 €

Il s'agit de soutiens en fonctionnement, attribués sur l'exercice 2023, relatifs aux domaines suivants :

- Aide au fonctionnement des offices de tourisme et à la FROTSI ;
- Soutien aux évènements ;
- Déploiement des contrats de développement territorialisés ;
- Développement de l'écolabel Européen.

L'ATC a lancé consécutivement deux opérations de développement **de l'Ecolabel Européen** (label écologique officiel dans tous les pays membres de l'Union Européenne) auprès des entreprises corses de l'hébergement touristique. Ces opérations se sont achevées au 31 décembre 2023 avec la labélisation de 38 nouveaux établissements venant s'ajouter aux 12 établissements préexistants portant ainsi le nombre total d'écolabellisés à 50 (hôtels, campings, résidences de tourisme, meublés et chambre d'hôtes), **ce qui amène la Corse dans le trio de tête des régions françaises avec la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine**. L'objectif est la diminution de l'impact environnemental en termes de consommation d'énergie, de production de déchets non recyclés et de consommation d'eau potable, mais aussi le gain d'un positionnement reconnu de la Corse comme destination responsable et durable à l'international.

Les crédits ouverts par la CdC pour ces actions d'un montant de 6 100 000 € ont été totalement consommés.

2.2) FONCTIONNEMENT- RECETTES : 12 096 411,20 €

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Subvention CdC actions | : | 5 496 355,12 € (45,43%) |
| Taxe de séjour additionnelle perçue par la CdC | : | 603 481,00 € (5,00%) |
| Dotation de fonctionnement | : | 5 472 000,00 € (45,23%) |
| Ressources propres | : | 524 575,08 € (4,34%) |

3) RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2023

RESULTATS D'EXECUTION

| | Résultat de clôture N-1 | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice 2023 | Résultat de clôture N |
|------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------|-----------------------|
| Section Investissement | 333 351,81 € | 6 978 605,27 € | 6 884 532,71 € | - 94 072,56 € | 239 279,25 € |
| Section Fonctionnement | 2 288 323,82 € | 13 980 757,28 € | 13 693 573,44 € | - 287 183,84 € | 2 001 139,98 € |
| Total | 2 621 675,63 € | 20 959 362,55 € | 20 578 106,15 € | - 381 256,40 € | 2 240 419,23 € |

Le résultat 2023 de la section d'investissement correspond au solde d'exécution de l'année (recettes nettes constatées moins dépenses nettes réalisées).

Le résultat de fonctionnement 2023 est égal au solde d'exécution de l'année (recettes nettes constatées moins dépenses nettes réalisées).

Le résultat excédentaire de l'établissement à fin 2023 est de 2 240 419,23 €.

Ce résultat excédentaire qui sera repris au budget primitif 2024 est nécessaire au fonctionnement courant de l'établissement.

En effet les subventions actions et les dotations de fonctionnement général ne sont versées à l'établissement qu'après la notification de la CdC par arrêtés des montants annuels attribués à l'ATC. Ces notifications interviennent après le vote du budget annuel de la CdC en Assemblée de Corse.

Calendrier prévisionnel annuel de versement par la CdC des subventions et des dotations à l'ATC :

- Subventions actions investissement/fonctionnement après paiement par l'établissement ;
- Dotations de fonctionnement général (frais de personnel et de fonctionnement), premier versement courant avril d'un quart du montant total annuel.